

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 18 MARS 2024, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 11 mars 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 16

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIBERT Séverine, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIET Gisèle, DOIX Thierry, VIALLET Bruno, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, PALLUEL-BLANC Célia, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas

ABSENTS REPRESENTES : Mme ROUX-NOUVEL Florence par M. VINCENZI Walter
M. MENOTTO Sylvain à M. MIRABAIL Jean-Pierre
M. JOGUET Mathieu par M. FRISON-ROCHE Christian

ABSENTE : Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MIRABAIL Jean-Pierre

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, une convention de servitude avec ENEDIS pour l'antenne relais de Roselend et une nouvelle délibération s'agissant de la création de la Police municipale.

Il adresse, au nom du Conseil Municipal, ses félicitations aux équipes vainqueures de la Pierra Menta 2024, en particulier Axelle MOLLARET-GACHET, Xavier GACHET et William BON MARDION, membres de la TEAM Arêches Beaufort.

▪ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARZELLAZ**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	538 000,00 €
	Réalisations	43,60 €
Recettes	Prévisions	538 000,00 €
	Réalisations	236 950,28 €
	Résultat de l'exercice	+ 236 906,68 €
	Report de résultat 2022	- 216 523,30 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	+ 20 383,38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	283 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
Recettes	Prévisions	283 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Report de résultat 2022	0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	0,00 €

Ces chiffres intègrent la vente de 4 lots réalisée en 2023.

▪ **BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	314 020,91 €
	Réalisations	248 185,07 €
Recettes	Prévisions	314 020,91 €
	Réalisations	245 472,53 €
	Résultat de l'exercice	- 2 712,54 €
	Report de résultat 2022	- 13 391,87 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 16 104,41 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	148 592,72 €
	Réalisations	126 917,48 €
Recettes	Prévisions	148 592,72 €
	Réalisations	148 591,92 €
	Résultat de l'exercice	+ 21 674,44 €
	Report de résultat 2022	- 21 575,64 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	+ 98,80 €

Ce budget est déficitaire en fonctionnement au regard notamment de l'évolution de ses charges. Une réflexion portant sur le prix de vente des calories devra être engagée rapidement afin d'améliorer les résultats de ce budget et de tendre vers l'équilibre.

▪ **BUDGET ANNEXE FORET**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	552 374,47 €
	Réalisations	272 592,07 €
Recettes	Prévisions	552 374,47 €
	Réalisations	310 354,62 €
	Résultat de l'exercice	+ 37 762,55 €
	Report de résultat 2022	- 167 924,82 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 130 162,27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	298 817,47 €
	Réalisations	232 674,53 €
Recettes	Prévisions	298 817,47 €
	Réalisations	119 318,64 €
	Résultat de l'exercice	- 113 355,89 €
	Report de résultat 2022	- 18 584,38 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 131 940,27 €

Ce budget est déficitaire en fonctionnement compte tenu du report de vente de quelques coupes et de l'impact de la taxe foncière (103 000 €). S'agissant de l'investissement, le déficit s'explique par le report sur 2024 des recettes attendues (coupes de Roche noire et de Sainte Barbe, piste de Bassetet).

▪ **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	86 552,71 €
	Réalisations	58 811,20 €
Recettes	Prévisions	86 552,71 €
	Réalisations	42 266,27 €
	Résultat de l'exercice	- 16 544,93 €
	Report de résultat 2022	+ 31 511,24 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	+ 14 966,31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	115 070,19 €
	Réalisations	61 242,11 €
Recettes	Prévisions	115 070,19 €
	Réalisations	59 678,33 €
	Résultat de l'exercice	- 1 563,78 €
	Report de résultat 2022	+ 38 974,48 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	+ 37 410,70 €

L'excédent des deux sections (fonctionnement et investissement) témoigne du bon fonctionnement du camping municipal (augmentation croissante du chiffre d'affaires qui a atteint 150 000 € HT en 2023). L'année 2023 a été la première année d'exploitation par Only Camp dans le cadre du Bail Emphytéotique Administratif.

▪ **BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	1 249 735,00 €
	Réalisations	1 227 975,11 €
Recettes	Prévisions	1 249 735,00 €
	Réalisations	1 213 369,31 €
	Résultat de l'exercice	- 14 605,80 €
	Report de résultat 2022	- 19 881,92 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 34 487,72 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	1 464 724,00 €
	Réalisations	1 161 019,51 €
Recettes	Prévisions	1 464 724,00 €
	Réalisations	1 003 268,85 €
	Résultat de l'exercice	- 157 750,66 €
	Report de résultat 2022	+ 397 646,40 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	+ 239 895,74 €

Le résultat de la section de fonctionnement intègre la redevance versée par la SEMAB en 2023 de 257 134 € et une subvention d'équilibre du budget général de 949 735 €.

▪ **BUDGET GENERAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	7 430 798,50 €
	Réalisations	7 126 157,89 €
Recettes	Prévisions	7 430 798,50 €
	Réalisations	8 240 560,52 €
	Résultat de l'exercice	+ 1 114 402,63 €
	Report de résultat 2022	0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	+ 1 114 402,63 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	4 311 547,49 €
	Réalisations	3 067 882,60 €
Recettes	Prévisions	4 311 547,49 €
	Réalisations	2 751 984,78 €
	Résultat de l'exercice	- 315 897,82 €
	Report de résultat 2022	- 203 413,85 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2023	- 519 311,67 €

L'excédent de la section de fonctionnement (1 114 402 €) est en légère baisse (13 000 €) par rapport à l'excédent de 2022. Dans un contexte d'augmentation des charges d'énergie, ce résultat est satisfaisant grâce notamment au bon recouvrement des recettes de fonctionnement.

Les résultats 2023 permettent, d'une part de maintenir une structure financière satisfaisante, d'autre part de réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement validé le 19 février 2024 en limitant toutefois ce dernier à une enveloppe de 1 M d'€ et le recours au prêt pour un montant de 1,2 M d'€.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2023 (1 abstention pour le compte administratif du budget annexe forêt), étant précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

➤ APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DE MADAME LE TRESORIER

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2023 de Madame le Trésorier qui correspondent aux comptes administratifs.

➤ AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil procède à l'affectation du résultat au budget général pour permettre la couverture du déficit de la section d'investissement (montant de 1 114 402,63 €).

➤ VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2024

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors des réunions préparatoires à cette séance du vote des budgets primitifs 2024 (réunions de la commission finances et de programmation) ainsi que lors de la présentation par AGATE (Agence Alpine des Territoires) de l'analyse de la situation financière de la commune de Beaufort. La maquette financière du Programme Pluriannuel d'Investissement a par ailleurs été débattue lors du Conseil municipal du 19 février dernier.

Il propose d'augmenter en 2024 le taux des trois taxes (foncier bâti et non bâti et la Taxe d'habitation, cette dernière étant payée seulement par les résidences secondaires) de 2 % en les fixant à 30,36 % pour le foncier bâti, 148,08 % pour le foncier non bâti et 11,89 % pour la taxe d'habitation. Cette décision est guidée par la nécessité d'équilibrer le budget 2024 dans un contexte d'augmentation des charges, étant précisé que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2021.

Il rappelle également que le Conseil municipal a fait le choix de majorer le produit de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 30 %, augmentant ainsi le produit de fiscalité de 106 000 €.

Le Conseil valide (1 contre) cette proposition.

Un débat portant sur le montant de l'attribution de compensation (fiscalité économique perçue par Arlysère et reversée aux Communes) d'un montant de 2,8 M d'€ s'engage. Il faut en effet noter que ce retour de fiscalité depuis l'Agglomération est fixe malgré les augmentations des bases successives en lien avec le contexte inflationniste, ce qui génère une augmentation de recettes pour Arlysère agglomération. Les élus souhaitent que l'attribution de compensation en tienne compte et soit majorée.

➤ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : GENERAL, CHAUFFAGE, CAMPING MUNICIPAL, FORET, DOMAINE SKIABLE, LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ

Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel s'est inscrite la préparation budgétaire pour l'exercice 2024 : augmentation des charges de gestion courantes (fournitures, énergie, carburants) en lien avec le contexte international, soutien aux budgets annexes domaine skiable, chauffage et forêt.

Il rappelle également les échanges intervenus lors de la séance du 19 février 2024 au cours de laquelle le Conseil municipal a débattu au sujet du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires travaillées lors des réunions des commissions programmation et finance, le Conseil vote les budgets primitifs 2024 : général, forêt, domaine skiable, chauffage, lotissement et camping municipal.

○ BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE (unanimité)	
- Section de fonctionnement	271 092,00 €
- Section d'investissement	46 158,67 €

Principales opérations retenues : engagement du schéma directeur du réseau permettant de définir les investissements à réaliser (changement de la chaufferie et extension du réseau de chauffage). La question d'une nouvelle augmentation des tarifs sera à décider en 2024, ce afin de tendre vers l'équilibre budgétaire, les tarifs actuels étant par ailleurs très compétitifs par rapport aux autres énergies.

○ BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE (unanimité)	
- Section de fonctionnement	1 544 732,00 €
- Section d'investissement	1 574 430,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre avec une redevance de la SEMAB de 311 000 € (calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes de la SEMAB pour l'année 2024). Ce montant sera réévalué en fonction du chiffre d'affaires arrêté à la fin de la saison d'été. Il s'équilibre avec une subvention d'équilibre du budget général de 1 233 731 €. Cette somme est en augmentation au regard de l'augmentation de la dotation aux amortissements : 2024 est en effet l'année d'entrée en amortissement de la télécabine du Bois qui génère une augmentation de la dotation de 300 000 €. Un travail va être engagé avec les services de la Trésorerie au sujet des amortissements.

La section d'investissement permet d'envisager un programme de travaux de 400 000 € auquel se rajoute une provision de 300 000 €. Les travaux prévus cette année sur le domaine skiable sont :

- des travaux d'amélioration de pistes et de reprises de glissement suite aux intempéries,
- l'extension sur le secteur du Cuvy du système de neige de culture

S'agissant du devenir du TSD du Grand Mont, la SEMAB a engagé une réflexion avec le constructeur dans le but de prolonger l'exploitation de l'appareil au-delà de 2028 : le chiffrage des opérations de maintenance nécessaires est en cours et une décision pourra ensuite être prise.

○ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARZELLAZ (unanimité)	
- Section de fonctionnement	530 875,60 €
- Section d'investissement	
Dépenses	456 217,22 €
Recettes	510 000,00 €

Ce budget sera clôturé en 2024, l'ensemble des lots étant vendu, l'excédent généré d'un montant de 53 000 € sera intégré au budget général.

○ BUDGET ANNEXE FORET (unanimité)	
- Section de fonctionnement	481 737,00 €
- Section d'investissement	190 701,00 €

Le budget 2024, compte-tenu du déficit cumulé fin 2023 est établi avec un produit issu des ventes de coupes de 346 630 € (comprenant les reports de coupes non réalisées en 2023 et les coupes nouvelles de 2024) et avec un apport du budget général de 41 000 €.

La principale charge est la fiscalité pour un montant de 106 000 €.

La Commission a dû limiter considérablement les travaux en forêt cette année pour tenir compte des contraintes budgétaires.

Un programme de travaux en forêt communale est décidé pour un montant de 170 000 € (travaux sylvicoles, frais d'exploitation des coupes et opérations foncières).

La section d'investissement s'équilibre avec un programme de travaux de 53 000 € (Couloir des

dames et label Bas Carbone).

○ BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL (unanimité)	
- Section de fonctionnement	46 000,00 €
- Section d'investissement	68 364,41 €

Ce budget 2024 s'inscrit dans le cadre du contrat avec Only Camp (Bail Emphytéotique Administratif). Il ne comporte plus de charges de gestion courante et de personnel, ces dernières étant portées par Only Camp tout comme les investissements. Le budget intègre le remboursement de la dette en cours et une redevance versée par Only camp d'un montant prévisionnel de 15 000 € en 2024.

L'exploitant devrait être en mesure de réaliser le programme locatif prévu sur le terrain limitrophe au camping dès 2024, en cohérence avec le porté-à-connaissance relatif aux risques d'inondation transmis par l'Etat à l'automne 2023.

○ BUDGET GENERAL (unanimité)	
- Section de fonctionnement	7 734 585,00 €
- Section d'investissement	5 757 931,00 €

Le budget 2023 se caractérise par les principales évolutions suivantes :

- prise en compte de l'augmentation des charges d'énergie et de carburants,
- maintien des soutiens financiers apportés aux associations, à l'Office de Tourisme et à la garderie située à la clé des cimes (touristique et micro-crèche)
- augmentation des charges de personnel en lien avec la création de la Police municipale,
- augmentation des taux d'imposition (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation) de 2% étant précisé que l'augmentation des bases en 2024 s'élève à 3,9%.

La majoration de 30% de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, décidée à l'automne, augmentera le produit de fiscalité de 106 000 €.

L'autofinancement dégagé s'élève à 817 000 € et permet avec l'apport complémentaire de l'affectation du résultat (1 114 402 €) de constituer les recettes essentielles de la section d'investissement.

Suite à l'analyse financière rendue par AGATE, au regard notamment de l'intégration dans le budget 2024 des charges et recettes liées au projet de réhabilitation du site de la Cayère, le Conseil a été invité à ne pas dépasser une enveloppe de crédit pour les travaux de 1 M d'€ et de ne pas recourir aux prêts pour un montant supérieur à 1,2 M d'€ (ce montant intégrant le prêt nécessaire pour le projet de la Cayère).

Compte-tenu des recettes complémentaires liées aux cessions foncières et des subventions mobilisables, le Conseil décide de porter cette somme à 1,2 M d'€ en plus des reports.

Les investissements retenus intègrent notamment les travaux de voirie et de génie civil, la réfection du pont de la Serraz, les réparations suites aux intempéries de novembre 2023, l'aménagement d'une aire de jeux, l'aménagement d'une toiture sur l'escalier de la Chaudanne et des actions en lien avec la signalétique. Au regard des contraintes pesant sur ce budget, la collectivité n'a eu d'autres choix que de reporter des opérations importantes en 2025 (réfection des ponts du Planay sur l'Argentine et le Mirantin, chalet d'alpage de Rognoux). Les budgets nécessaires pour les réparations suite aux intempéries et l'entretien des voiries communales ont quant à eux été considérablement réduits.

Ce budget intègre le financement et les recettes nécessaires à la réalisation du projet de réhabilitation de la ferme de la Cayère, à savoir :

- En dépenses, un budget de 2,4 M d'€ TTC
- En recettes, des subventions de la Région (300 000 €), du Département (300 000 €), de l'Union européenne (360 000 €), de l'Etat (100 000 €) et de EDF (50 000 €), ainsi qu'un recours aux prêts d'un montant de 1 M d'€

Le permis de construire relatif à ces travaux est en cours d'instruction et le dossier de consultation des entreprises est en cours de préparation dans l'objectif d'engager des travaux à l'automne 2024.

➤ ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose, dans un souci de transparence, aux Communes, aux EPCI à fiscalité propre, aux Départements et aux Régions de produire un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, touchées par leurs élus « au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein » et dans tous types de syndicats ou sociétés locales, cet état devant être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

Le Conseil prend connaissance de l'état annuel des indemnités des élus.

➤ DEMANDES DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES OPERATIONS RETENUES AU TITRE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2024

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour les investissements retenus au titre des budgets primitifs 2024, auprès de la Région, de l'Etat, du Département et de l'Europe.

➤ SOLLICITATION DU FONDS D'AMORÇAGE POUR COUPE DE BOIS

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter le fonds d'amorçage (avance de trésorerie sans intérêt) auprès du Département pour les coupes à câble de bois façonnés à réaliser pour un montant de 27 600 € HT et à signer la convention correspondante avec l'Association des Communes forestières.

➤ VALIDATION D'UN TARIF POUR REMISE EN ETAT D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC

Suite à un dommage porté sur un ouvrage communal, il est nécessaire de définir le montant des réparations afin d'obtenir le remboursement de l'assurance.

Le Conseil valide le montant des réparations en le fixant à 800 €.

➤ VALIDATION DE L'APD DE LA SCENOGRAPHIE DE LA CAYERE

Le Conseil prend connaissance du contenu de l'avant-projet définitif pour la scénographie du projet de réhabilitation de la ferme de la Cayère dont le coût est estimé à 219 870 € et valide à l'unanimité ce dernier.

➤ DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de biens situés à Arêches et à Beaufort.

➤ REGULARISATION FONCIERE LA SERRAZ

(Mme MOLLIET Gisèle sort de la salle et ne prend pas part au vote)

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir avec Madame Gisèle MOLLIET, Monsieur Claude BLANC-GONNET et la SCI Isadora, actes faisant suite aux échanges de terrains dans le secteur de la Serraz.

➤ VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU BOIS

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir avec Monsieur et Madame D'HAENE et Monsieur et Madame BARBET, actes permettant la vente de la parcelle communale 2157 à ces derniers, la parcelle étant découpée par moitié.

➤ ETABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE RESEAU LE LIEN AVEC LE PROJET DE REHABILITATION DE LA GENDARMERIE

Le Conseil prend connaissance de la demande d'ENEDIS que soit établie une servitude pour permettre l'installation d'une ligne électrique souterraine dans le secteur de la montée de la Roche, en lien avec le projet de réhabilitation de la Gendarmerie, et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

➤ ETABLISSEMENT DE SERVITUDES POUR RESEAUX ENEDIS SECTEUR MERAILLET

Le Conseil prend connaissance de la demande d'ENEDIS que soit établie une servitude pour permettre l'installation d'une ligne électrique souterraine dans le secteur de Méraillet et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

➤ CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA PREVENTION DES RISQUES

La Commune est dans l'obligation de mettre à jour le document unique relatif à la gestion des risques professionnels, pour ce faire il est proposé de confier cette mission au Centre de gestion de la Savoie qui dispose des compétences nécessaires.

Monsieur est autorisé à signer la convention correspondante.

➤ MODIFICATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU POSTE DE POLICIER MUNICIPAL

La délibération initiale relative à la création du poste se devant d'être modifiée, le Conseil valide la nouvelle délibération, étant précisé que Monsieur Lionel STAROSTA, recruté sur ce poste, prendra ses fonctions à Beaufort le 2 avril 2024.

➤ COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission travaux :

- Déneigement et ouverture de la route du Col du Pré : la route est ouverte depuis ce jour (fermeture à envisager selon conditions météorologiques)
- Gestion de la circulation sur la RD925 (accès à Roselend) en hiver : au regard des circulations malgré les interdictions, générant des problèmes de sécurité et d'évacuation des véhicules, il a été décidé, en accord avec le Conseil départemental et EDF, de fermer à compter de l'hiver 2025 la barrière à Beaubois
- Couverture des escaliers de la Chaudanne : les travaux démarrent début avril
- Réfection du chemin de la Marzellaz (vers Centre de secours) : les travaux démarrent en mi-avril
- Réfection du pont de la Serraz : les travaux démarreront début mai
- Curage du Doron par le SMBVA (en prévention des risques de crues) : les matériaux seront entreposés en aval de la déchetterie
- Travaux de sécurisation de la route départementale 925 (secteur du Couloir des dames) : les travaux vont démarrer à partir du 25 mars pour une durée de 2 mois. L'accès à Roselend pour notamment EDF sera possible par le Col du pré après déneigement de la voie communale entre le Col du pré et Roselend assuré par le Conseil départemental
- Une réunion de coordination des travaux est organisée le 9 avril 2024 avec la participation de l'ensemble des services intervenant sur la Commune (ONF, Arlysère, SEMAB, EDF, ENEDIS, RTE, ...)

Commission tourisme :

- Les chiffres d'affaires de la centrale de réservation sont en augmentation (+16% pour les vacances de Noël et + 3,3% pour les vacances de février)

Commission sécurité :

- Participation de 2 élus à un exercice de mise en situation d'un Plan communal de sauvegarde, organisé par le SMBVA : un exercice de ce type serait à organiser à Beaufort pendant l'automne 2024

➤ QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- Validation de l'installation par Arlysère d'un système de vidéoprotection à la déchetterie de Beaufort
- Les commémorations de la fin de la guerre d'Algérie auront lieu le mardi 19 mars
- Flocon vert : une réunion publique destinée à partager la stratégie retenue dans le cadre du label est organisée le 27 mars 2024, en préalable à l'audit de labellisation
- Réunion du Conseil d'agglomération le jeudi 21 mars 2024
- Du fait que la borne de recharge des véhicules électriques qui doit être installée par le SDES place Frison-Roche, à côté de la nouvelle toilette, ne le sera pas avant l'automne au regard d'un contentieux sur le marché du SDES
- Du fait qu'un bilan des économies d'énergie générées par l'extinction de l'éclairage public depuis un an sera dressé au printemps 2024
- Du bilan du fonctionnement de la garderie Les Petites Frimousses pour cette saison d'hiver : la garderie dispose de 24 places dont 12 en micro-crèche. 7 enfants sont accueillis en accueil régulier (9 fréquentent la micro-crèche). De nouvelles demandes de familles d'autres Communes sont en cours et il est envisagé que les Communes dont sont issues les familles puissent participer au financement du fonctionnement.
La MSA a confirmé l'attribution d'une subvention de 35 000 € et les discussions avec la CAF sont toujours en cours. Lors du prochain Conseil municipal, la Commune se positionnera sur l'attribution de sa subvention annuelle de fonctionnement
- Du fait que le Centre de loisirs sera à nouveau ouvert pour les prochaines vacances scolaires de printemps au sein des locaux de l'école maternelle de Beaufort. Afin de faciliter le fonctionnement du Centre de loisirs et le recrutement de ses animateurs, des espaces complémentaires sont mis à disposition par la Commune. Ce fonctionnement se poursuivra dans l'attente de la réception des travaux réalisés à Villard sur Doron qui permettront d'accueillir le Centre de loisirs de façon définitive
- Madame Annick CRESSENS, Conseillère départementale, informe l'assemblée que les règles d'attribution des subventions aux Communes sont en cours de modification, en lien avec le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Roche', is written over a horizontal line.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE
LUNDI 22 AVRIL 2024**